

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n° 1 - Affaire 22S0015 Prestations d'entretien des espaces verts 2023-2026 de la commune de Villeneuve d'Ascq - Lot 3 Flers Bourg-Château

N° : VA_DEC2024_532
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1 ; R.2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société MÉTROPOLE ESPACES VERTS, située à TEMPLEMARS (59175), titulaire du lot 3 de l'accord-cadre à bons de commande « Prestations d'entretien des espaces verts 2023-2026 de la commune de Villeneuve d'Ascq », un avenant n°1 afin de prendre en compte l'augmentation du montant maximum annuel du marché.

Imputation budgétaire : 61521 511 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 4 septembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-205225-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 septembre 2024